



Affiché le

05 AVR. 2024

ARRETE MUNICIPAL n°27/2024

**FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DE FROSSAY :
DU 05 AU 10 AVRIL 2024 INCLUS**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les intempéries de ces derniers jours et les conditions météorologiques prévues pour la période citée ci-dessus empêchent l'utilisation des terrains de foot,

A R R E T E

Article 1er : Les équipes pratiquant le football ont interdiction d'effectuer matchs et entraînements sur les terrains de football de la commune de FROSSAY du vendredi 05 avril 2024 à 12H00 jusqu'au mercredi 10 avril 2024 à 23H59.

Article 2 : Les matchs pourront de nouveau avoir lieu sur les terrains de sport à compter du 11 avril 2024.

Article 3 : Les entraîneurs, arbitres, joueurs, sont chargés de respecter cette disposition.

Article 4 : Une ampliation de la décision est envoyée ce jour à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-NAZAIRE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, La Police Municipale, Monsieur le Président de la Ligue Atlantique de football, Madame et Monsieur les Co-Présidents de l'USCF – FROSSAY.

Le 05 avril 2024



Le Maire,

Sylvain SCHERER